

3.7

Décisions administratives et disciplinaires

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.



<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE 133-14

Le 26 septembre 2014

**AUDITION DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. — OFFRE DE RÈGLEMENT**

GOLDMAN, SACHS & CO.

Le Comité de discipline de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) tiendra une audition le 29 octobre 2014, à 10 h 30, afin de se prononcer sur une offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et Goldman, Sachs & Co., un participant agréé de la Bourse, suite à la signification d'une plainte disciplinaire à Goldman, Sachs & Co.

Lieu : Bourse de Montréal Inc.
Salle du conseil
800, square Victoria
4^e étage
Montréal (Québec)

L'offre de règlement proposée concerne des allégations selon lesquelles Goldman, Sachs & Co. aurait permis l'accès au système de négociation automatisé de la Bourse à certains de ses employés, entre le 1^{er} décembre 2005 et le 30 juin 2012, sans avoir obtenu au préalable l'approbation de la Bourse.

Conformément à l'article 4154 des Règles de la Bourse, cette audition se tiendra à huis clos tant que l'offre de règlement n'aura pas été acceptée par le Comité de discipline de la Bourse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M^e Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514-871-3516 ou par courriel à l'adresse flarin@m-x.ca.

Pauline Ascoli
Vice-présidente, Affaires juridiques (produits dérivés)

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : 514 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca